Ville de Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 avril 2026, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 580-A-1-2026 amendant le Règlement 580-A-2023 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour la reconstruction du pont sur le chemin du Mont-Maribou**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 25 août 2026.

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 août 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, M. A., OMA